

Délibération du 23 Juin 2023

délibération **N°2023-37 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation de prestations de prélèvements et d'analyses des rejets aqueux et des eaux de la nappe phréatique de l'Unité de Valorisation Energétiques et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 16 juin 2023
- Date de publication : le 30 juin 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 juin 2023 s'est réuni le 23 juin 2023 à 14 h 30 à Saint-Julien-Montdenis, salle polyvalente, chemin des Bourguignons 73870 SAINT JULIEN MONTDENIS et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 18, Nombre de votants : 22

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	SANDFORD Erica
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 3

DRIVET Jean-Marc ; GRANGE Yves ; BURNIER-FRAMBORET Frédéric

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 1

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

Délégués excusés : 4

GRILLAUD Laurent ; RAUCAZ Christian ; DANIS Georges ; SPIGARELLI Lucien

Délégués absents : 13

THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ; BADIN Benoît

Délibération du 23 Juin 2023

délibération **N°2023-37 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation de prestations de prélèvements et d'analyses des rejets aqueux et des eaux de la nappe phréatique de l'Unité de Valorisation Energétiques et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets**

Monsieur François CHEMIN, Vice-Président en charge de l'UVETD, rappelle que les rejets aqueux des trois (3) lignes d'incinération sont traités dans une station physico-chimique.

La qualité de ces rejets doit faire l'objet d'une surveillance spécifique conformément à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 modifié par celui du 03 août 2011 et à l'arrêté d'exploitation du 01 décembre 2011 relatif au site. L'UVETD doit également assurer la surveillance de la qualité de l'eau de la nappe phréatique située sous l'usine, à cet effet, le site dispose de deux piézomètres (un amont et un aval) permettant de réaliser des prélèvements de l'eau de nappe.

L'actuel accord-cadre à bons de commande arrive à échéance ; aussi, il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée conformément aux dispositions du code de la commande publique en vue de la passation et la conclusion d'un accord-cadre avec émission de bons de commande.

Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire à lot unique sans engagement minimum mais avec engagement sur un montant maximum de 140 000 € HT, conclu pour une durée de quatre (4) ans.

Les prestations de prélèvements et d'analyse porteront sur :

- Le contrôle réglementaire sur les eaux résiduaires industrielles rejetées au réseau d'eaux usées raccordé à une station d'épuration collective - analyse mensuelle ;
- Le contrôle réglementaire des eaux de la nappe phréatique via prélèvement sur les piézomètres amont et aval tous les 15 jours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

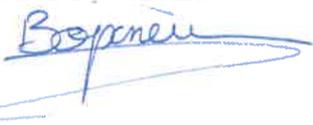
Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation pour réalisation de prestations de prélèvements et d'analyse des rejets aqueux de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVEISE

